

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2006**
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		C.	BERDAT	" "
		P.	DE CANDOLLE	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		N.	PRALONG	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	C.	RIVOIRE	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	F.	FLORINETTI	Conseiller municipal
		M.	PICCOT	" "
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
Public :	2 personnes			

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2006 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Ecoles de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne - aménagement des places de jeux : vote du crédit d'investissement et financement;
 - 4.2 Mise en zone 30km/h. du quadrilatère Nord (Gradelle/Fourches/David-Munier/J.-J. Rigaud) : vote d'un crédit d'investissement supplémentaire et financement -
- 5) Règlement de fonctionnement des délégations du Conseil municipal : approbation -
- 6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -

La séance est ouverte à 19h.00 par M. Norbert Pralong qui souhaite la bienvenue aux participant-es.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2006

- Le procès-verbal est adopté à la majorité (2 abstentions)

Avant de passer au point 2, le Président annonce le dépôt d'une motion de M. Karr pour un projet culturel, social et de sécurité intitulé "Cent chaînes de télé ou sans télé à Chêne ?". Il lui demande de repousser la défense de ladite motion en début d'année 2007.

- M. Karr acquiesce pour autant que la motion soit distribuée lors de la présente séance, sa suggestion étant qu'elle soit ensuite examinée en commission Culture-loisirs et manifestations.

2) Communications du Bureau

Le Président n'a pas de communications particulières si ce n'est d'annoncer l'aboutissement du projet de création d'un CD-Rom des archives électroniques du Conseil municipal contenant les procès-verbaux dudit Conseil et des commissions pour la période 1995-2006. Ce dernier est remis aux membres du Conseil municipal.

.../...

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Piccot adressée à la Mairie de Chêne-Bougeries annonçant sa démission du Conseil municipal pour raisons de santé, ceci dès ce jour. Il appartiendra donc au groupe Avenir Chênois de proposer un nouveau candidat.

Enfin, la commune doit encore transmettre au Service des votations et élections l'identité des candidats acceptant d'assurer la présidence et la vice-présidence des bureaux de vote. Deux personnes se sont annoncées pour Chêne-Bougeries Centre, Mmes Jacqueline Bischoff et Marianne Mathez-Roguet. Pour Conches, M. Karr s'annonce pour la présidence, Mme Bauduccio-Deluc assumant la vice-présidence. Mme Meynet prendra la suppléance à Chêne-Bougeries Centre.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Elections municipales et administratives 2007

Par courrier daté 16 novembre 2006, M. Patrick Ascheri, chef du service des votations et élections, a annoncé concernant les élections municipales et administratives 2007 que le Conseil d'Etat avait prévu la suppression de la prise en charge des frais d'affranchissement du retour des votes par correspondance. En conséquence, la Poste débitera directement sur le compte de la commune les frais y relatifs, lesquels peuvent être estimés à environ CHF 7'000.--.

Activités parascolaires à l'école de Conches

Pour mémoire, un projet pilote a été mis en place, de septembre à décembre 2006, avec l'engagement d'une deuxième animatrice dont le paiement du salaire est assuré par la commune. Une évaluation a été faite récemment par le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) et il s'avère que la commune n'a pas les effectifs suffisants pour que le GIAP prenne statutairement en compte la mise à disposition de deux animatrices. En effet, il faudrait 8 à 12 enfants journalièrement par animatrice et la moyenne journalière à Conches est de 11.7 (y compris les 5^{ème} et 6^{ème} primaires). Or, une demande a été faite par les parents d'élèves de continuer avec une 2^{ème} animatrice payée par la commune. La commission Ecoles-institutions pour la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 17'520.--. Ce point a été mis à l'ordre du jour de la séance de la commission Finances du 14 décembre 2006, au cours de laquelle, la Présidente de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse viendra défendre le point de vue de la commission qu'elle préside.

FAS'E

Dans le cadre du partenariat régissant les relations entre les communes et la FAS'e, une convention cadre "communes-centres" devrait être signée avec le CRL de Chêne-Bougeries, d'ici la fin de l'année 2006.

Par ailleurs, suite à une décision récente du DIP concernant les allocations budgétaires inscrites au projet de budget de l'Etat à l'intention de la FAS'e, la participation cantonale ne permettra plus d'assurer le principe de "dégressivité" appliqué au financement des actions TSHM, et encore moins d'ouvrir les postes complémentaires envisagés.

De par sa communication tardive, l'impact budgétaire de cette mesure n'a pas pu être intégré au projet de budget communal 2007.

Une fois établie, l'estimation y relative sera communiquée aux membres de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse.

Dénomination de la Place de Conches

Le Conseil administratif avait donné mandat à M. Christophe Vuilleumier, historien, afin que ce dernier effectue une recherche historique concernant la place communément appelée Place de Conches. En effet, cette place n'étant pas encore dûment cartographiée sur le plan cantonal, il convenait d'indiquer à la commission cantonale de nomenclature le souhait y relatif du Conseil administratif. Après examen attentif de cette étude historique, laquelle proposait quelques dénominations alternatives, le Conseil administratif a décidé que la dénomination "Place de Conches" constituera la nouvelle dénomination officielle. Un courrier a été adressé dans ce sens à la commission cantonale citée.

Café-croissants du 28 novembre 2006

Le "Café-croissants" qui réunissait à la salle communale Jean-Jacques Gautier les aînés de la commune sur un sujet "chaud", à savoir la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques, avec comme orateurs Me Michel Lambelet, avocat fiscaliste, et M. Francis Walpen, député et ancien directeur de l'administration fiscale cantonale, a connu un immense succès. Une centaine de personnes étaient attendues mais il y en a eu plus de 250.

Chéquier culture

En réponse à un courrier de M. Patrice Mugny, conseiller administratif en charge des affaires culturelles de la ville de Genève, demandant aux communes ayant adhéré au principe du chéquier culture de poursuivre cette aventure en 2007, le Conseil administratif a décidé de reconduire cette action pour l'année à venir, ceci nonobstant le fait que seuls 4 communiers ont souhaité bénéficier de ce chéquier entre mai 2006 et ce jour. Pour mémoire, 50 chéquiers (d'une valeur de CHF 60.--) avaient été mis à disposition desdits communiers âgés de 26 à 64 ans, bénéficiaires des subsides de l'assurance maladie, hors étudiants, chômeurs.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite

Fête de St Nicolas – mercredi 6 décembre 2006

Comme chaque année, cette fête a connu un grand succès auprès des jeunes enfants et de leurs parents.

Compte tenu des travaux entrepris pour la réalisation de la chaufferie à bois, le parc Stagni ne pouvait être traversé par le cortège qui a donc été quelque peu écourté. La distribution des cornets s'est faite sur le parking derrière la mairie. Mais ces modifications n'ont rien enlevé à la fête et tout le monde s'est retrouvé dans le garage du service des parcs et promenades pour une belle collation. Cette année, des brioches à l'effigie de Saint-Nicolas étaient offertes aux côtés des mandarines, marrons chauds, biscuits et vin chaud ou thé.

C'est l'occasion de remercier tout particulièrement Mme Bauduccio-Deluc qui a procédé à l'appel des enfants et les conseillers municipaux qui étaient présents ce soir-là et qui ont contribué au succès de la fête.

Les prochaines échéances

Le *Marché de Noël* aura lieu les 16 et 17 décembre sur la place Audéoud. Une vingtaine d'exposants y seront accueillis.

Ce sera l'occasion de rencontrer les habitants de la commune et d'échanger dans un climat festif.

Côté animation, à la demande de la commission Culture-loisirs et manifestations, nous avons sollicité les groupes de musique soutenus par la commune afin de venir se produire sur le podium central. Cependant, le froid ou la pluie risquant de détériorer les instruments à cordes, tant La Lyre que l'Accademia d'Archi ont dû décliner notre offre; les Aiglons ayant également déclaré forfait parce qu'ils n'étaient pas libres. Ce sont donc un orchestre d'accordéons, Notre Genève pour les chants et l'orgue de Barbarie de M. Golay qui assureront la partie musicale.

Durant ces deux jours, nous offrons une soupe et les commerçants se sont engagés à vendre également du vin chaud et des mets cuisinés.

Nous espérons que la population de Chêne-Bougeries et des alentours répondra à ce premier rendez-vous.

Le *mardi 16 janvier, à 18h.30, à la salle communale*, le Conseil administratif aura le plaisir de présenter ses vœux pour la Nouvelle Année aux corps constitués, aux associations ainsi qu'aux personnes nouvellement domiciliées à Chêne-Bougeries.

Le *jeudi 18 janvier, à 20h., à la salle communale*, nous aurons l'honneur d'inaugurer la première conférence d'un cycle appelé "Conférences Jean-Jacques Gautier", consacrée aux droits humains.

Ce sera Mme Martine Brunschwig-Graf, conseillère nationale, qui prononcera cette première conférence, en sa qualité de présidente de l'APT, Association pour la Prévention de la Torture, et qu'elle placera sous le thème "Droits humains : en quoi la Suisse est-elle concernée ?".

Lors de cette soirée, nous annoncerons la création du "Prix Jean-Jacques Gautier" destiné à récompenser un projet individuel ou collectif mené par un(e) jeune, ou un groupe de jeunes pour les encourager à s'engager dans des projets citoyens de proximité ou à caractère humanitaire.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe
concernant les bâtiments,

- que le Conseil administratif a fait établir un relevé relatif au bâtiment sis 8bis, route du Vallon, par le bureau d'architecture ATBA – Stéphane Fuchs.
Par ailleurs, un cahier des charges reposant sur un programme d'occupation des locaux établi par le Conseil administratif, a été élaboré. Ce dernier permettra au bureau d'architectes Mentha & Rosset, de présenter, dans les jours à venir, une étude de faisabilité.

concernant le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE),

- qu'une séance de travail s'est déroulée le 27 novembre avec les représentants du mandataire G3Eaux et des représentants du SEVAC, concernant l'avancement du PGEE. Il ressort entre autres de cette réunion que :
 - . l'état des canalisations peut être qualifié de généralement satisfaisant, dans la mesure où seule une vingtaine de défauts majeurs ont pu être constatés. De plus, 50% desdits défauts concernent des canalisations situées sur territoire privé;
 - . pour ce qui concerne les chemins communaux, seul le chemin Saladin présente des défauts importants pouvant nécessiter la mise en séparatif des canalisations;
 - . une/un offre/devis du bureau technique Buffet Boymond Stouky est attendu(e) très prochainement concernant les réparations mineures à entreprendre au niveau des autres canalisations situées sur le territoire public. Il est dans l'intention du Conseil administratif d'organiser, à l'attention de la commission Routes-assainissement-environnement élargie à l'ensemble du Conseil municipal, une séance d'information relative à l'état des lieux dans ce dossier, ceci d'ici la fin de la législature.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire informe
concernant la circulation,

- que par courrier daté 16 novembre 2006, M. Jean-Marc Roosens, chef du service de la maintenance des routes cantonales/direction du génie civil/DCTI, annonçait que des travaux de réfection visant à remettre en état la piste cyclable située route de Chêne, à hauteur du chemin de Grange-Canal, allaient être entrepris dans les meilleurs délais;
- que par courrier daté 15 novembre 2006, MM. Pierre François Unger et Robert Hensler, respectivement président et chancelier du Conseil d'Etat, annonçaient concernant la mobilité et l'aménagement du territoire dans les communes d'Arve et Lac que l'Office cantonal de la mobilité a été chargé d'examiner les volontés et priorités exprimées par les 15 communes du secteur dans leur étude intitulée "Problématique Arve et Lac – mobilité et aménagement". En conséquence, des rencontres permettant de faire le point sur les projets en cours ainsi que sur les démarches à venir, vont être mises sur pied dans un proche avenir;
- qu'après avoir pris connaissance de la teneur d'un courrier daté 13 novembre 2006 de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire

.../...

concernant le village de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a décidé d'étendre l'étude de régulation effectuée par la société Wam Partner SA au carrefour route de Chêne/route du Vallon, voire même au-delà, si la commission Aménagement-circulation-transports le souhaite.

concernant l'Etat civil,

- que MM. Pascal Chobaz et Michel Hug, respectivement président et secrétaire général de l'ACG, ont fait parvenir le 10 novembre 2006 un courrier à M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du département des institutions, concernant la réduction du nombre d'arrondissements d'état civil dans le canton de Genève. Il ressort entre autres de ce courrier que l'ACG prend acte de divers projets de fusion d'arrondissements, notamment dans le secteur Arve et Lac, où, dès le 1^{er} juillet 2007, les trois arrondissements de Collonge-Bellerive, Cologny et Corsier n'en formeront plus qu'un.

L'ACG encourage cette dynamique tout en s'opposant toutefois à toute mesure contraignante de la part de l'Etat.

concernant le personnel,

- que le Conseil administratif a engagé Mlle Mélanie Maraboli en qualité d'apprentie/employée de commerce, ceci depuis le 21 novembre 2006.

M. C. Rivoire dresse ensuite un état des lieux dans le domaine des archives communales :

- concernant la bibliothèque dite de Sismondi, laquelle recèle un total de 1'275 brochures, livres, manuscrits, registres et journaux imprimés, édités entre 1780 et 2003, l'ensemble de ces derniers a été référencé.

Nous disposons donc aujourd'hui d'un inventaire exact et exhaustif. Des étiquettes ont été éditées, identifiant précisément chaque livre, et un outil de gestion simple a été développé, permettant de localiser physiquement des livres ou permettant d'enregistrer l'identité d'éventuels emprunteurs, ainsi que la durée desdits emprunts. Une vingtaine d'ouvrages, particulièrement dignes de conservation, sont en phase de restauration;

- comme évoqué précédemment, les archives relatives à trois siècles d'histoire communale, actuellement stockées dans les sous-sols de l'école de la Gradelle, ont été subdivisées en deux catégories, soit un fonds clos regroupant les archives jusqu'à 1945 et un fonds intermédiaire, regroupant des archives de 1945 à 2004.

Le fonds clos est aujourd'hui constitué, après lecture et classement systématique, d'environ 80'000 documents.

Par ailleurs, 2'500 plans ont été répertoriés avec indication des numéros de cadastre et des adresses permettant au service technique de localiser rapidement des plans édités entre 1850 et ce jour;

- une présélection des archives actives situées au sous-sol de la mairie, en vue de leur épuration sous les auspices des archives d'Etat, a été entreprise. Cette épuration devrait permettre un gain de place d'environ 30%.

4) Propositions du Conseil administratif :

4.1 Ecoles de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne - aménagement des places de jeux : vote du crédit d'investissement et financement;

Le Président souligne qu'à la suite du réaménagement des places de jeux des écoles de Conches et de la Gradelle en 2003 déjà, il est proposé de procéder à un réaménagement des préaux des écoles de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne. Pour mémoire, l'école du chemin De-La-Montagne ne dispose, quant à elle, d'aucune place de jeu. Par ailleurs, l'espace du préau couvert est utilisé fréquemment, voire quotidiennement, comme terrain de football improvisé, empêchant les jeunes élèves d'accéder pleinement au préau de leur école. En conséquence, il est proposé d'aménager une place de jeu en faveur de ces derniers, limitant ainsi l'espace vacant utilisé par les adolescents ou les jeunes adultes. Concernant l'école de Chêne-Bougeries, il convient de souligner que, de par leur vétusté, les jeux en bois équipant le préau ne sont guère réparables. De plus, ces derniers ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Le coût total des aménagements cités est devisé à CHF 122'000.--, montant qui a été préavisé favorablement par la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse lors de sa séance du 6 novembre 2006, ainsi que par la commission Finances lors de sa séance du 13 novembre 2006. A noter que la commission Finances a donné un préavis favorable, ceci par 7 voix soit à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Mme Tiercy, Présidente de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse, laquelle n'a rien à ajouter.

Le Président passe ensuite la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser que la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse a également voté à l'unanimité en faveur de l'aménagement projeté. Elle rappelle qu'en 2003, les écoles de Conches et de la Gradelle avaient été dotées de places de jeux et qu'à cette époque, les travaux avaient coûté respectivement CHF 178'800.-- et CHF 136'400.--. C'est donc dans un souci d'équité, mais aussi en raison de la modification des normes de sécurité – le sol de la surface de réception, les matériaux, le système de fixation seront dorénavant agréés – que ces préaux seront aménagés.

Discussion.

Le Président rappelle au préalable que lors des deux demi-journées citoyennes des 10 et 16 novembre derniers, au cours desquelles les enfants ont eu la possibilité de s'exprimer, un point est revenu de manière récurrente, dans toutes les écoles, à savoir le désir absolu des élèves d'avoir des buts de football. Il conviendra donc de revenir sur cette demande en temps opportun.

M. Meynet souhaiterait pour sa part revenir à la discussion qui a eu lieu lors de la séance extraordinaire de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse concernant les problèmes de sécurité. Or, dans le texte de la délibération, on lit ce qui suit : "en

.../...

conséquence, il est proposé d'aménager une place de jeu en faveur de ces derniers, limitant ainsi l'espace vacant utilisé par les adolescents et jeunes adultes". On entrerait donc dans un processus de rejet automatique de certains usagers. Il estime dès lors que cette démarche est contre-productive sur le plan de la dynamique des relations citoyennes avec des jeunes que l'on veut avant tout intégrer. On devrait au contraire entrer dans une dynamique de relations avec eux pour savoir quels usages on pourrait faire de cet espace, en leur réservant aussi un lieu pour leur permettre de s'exprimer.

Mme Tiercy souligne qu'elle a eu exactement la même interrogation que M. Meynet. On lui a dit –et cela a été confirmé lors de la séance extraordinaire de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse– que les jeunes adultes qui utilisent le préau couvert sous lequel seront aménagés les jeux ne devraient pas avoir leur place à cet endroit. C'est du moins ce qu'elle a cru comprendre des explications données par les TSHM. Les jeunes de Chêne-Bougeries qui ont entre 13 et 21 ans et qui jouent au foot ne seront pas empêchés de pratiquer leur sport mais les lieux seront interdits à de jeunes adultes qui viennent d'ailleurs et qui squattent le préau couvert.

M. Meynet tient néanmoins à signaler qu'il faudra peut-être faire face à des dépréciations. Il vaut donc mieux prévenir que guérir.

Mme Sobanek estime quant à elle que tant Mme Tiercy que M. Meynet ont raison. Elle a par ailleurs procédé à un petit sondage auprès des jeunes qui fréquentent le préau. La grande préoccupation était de savoir s'ils pourraient continuer de jouer au football. L'idée n'est pas de renoncer à installer une place de jeux mais elle suggérerait d'organiser une soirée d'information destinée aux habitants du secteur, jeunes et moins jeunes, afin d'aider à désamorcer les tensions qui pourraient surgir dans ce préau. Elle se propose volontiers comme modératrice dans le cadre d'une réunion à organiser aux environs de 18h. autour d'une verrée. Cela créerait en même temps une dynamique de quartier en incluant les gens dans un processus.

Mme Meynet demande des précisions quant à l'emplacement des futurs buts de football pour les ados.

Mme Grandjean-Kyburz lui explique que les ados ont demandé des buts, mais dans l'enceinte de l'école de Chêne-Bougeries. La demande est en cours de traitement. Quant à la proposition de Mme Sobanek, elle y serait à priori favorable mais il faudrait au préalable qu'une association soit créée par les habitants du quartier. Selon les TSHM, les jeunes désirent effectivement rencontrer des associations et non pas seulement participer à des réunions d'information. Une telle demande a, par exemple, été formulée dans le quartier de la Gradelle.

M. Locher estime qu'il ne faut pas se tromper de débat. Le Conseil municipal examine ce soir l'aménagement de préaux d'écoles enfantines. La commune a fait un effort ces dernières années dans un secteur de son territoire et elle entend désormais le poursuivre pour un autre. Les problèmes relevant d'autres usagers en dehors des heures scolaires ne concernent pas ce type de projet. Par ailleurs, il est vrai que l'on vient de sortir du Mondial et il y a actuellement un engouement chez les jeunes que

.../...

l'on remarque dans les clubs sportifs, mais ce dernier va retomber progressivement. Il n'en demeure pas moins que c'est de l'utilisation du préau par les petits dont on doit avant tout parler ce soir.

M. Beker ne souscrit pas entièrement aux propos de M. Locher. S'il est vrai que le projet concerne les jeux des petits, il ne faudrait pas que leur espace soit "squatté" par des ados. A cet égard, il partage l'avis de M. Meynet et dit craindre des déprédatations. L'idée d'installer des buts en plein air est bonne. Toutefois, les jours de pluie, les ados vont se réfugier sous le préau. C'est la raison pour laquelle il se demande si, parallèlement, on pourrait envisager la création d'un petit préau couvert destiné à ces derniers.

Mme Tiercy partage ce qui a été dit, à savoir que le projet s'adresse aux petits. Cela étant, elle trouve l'idée de Mme Sobanek excellente et est d'avis que la commune favorise, soit la création d'une association de quartier, soit fasse en sorte que les ados soient inclus dans le projet d'aménagement du préau, peut-être par la création de buts dans une distance de 50 à 100 mètres.

Le Président rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est temps de se prononcer sur les jeux. S'ils souhaitent poursuivre le débat, il suggère le renvoi du projet en commission dans la mesure où le problème des ados ne sera pas réglé ce soir.

Pour M. Karr, le problème n'est pas uniquement de voter un crédit pour des jeux mais également de l'usage qui en sera fait. C'est la raison pour laquelle il défend le fait que les gens puissent s'exprimer sur le sujet. Pour sa part, il partage l'avis de Mme Grandjean-Kyburz lorsqu'elle dit que ce n'est pas le rôle de la commune de susciter la mise sur pied d'une association de quartier. On peut suggérer aux gens de s'organiser. En revanche, il n'est pas d'accord avec elle quand elle dit qu'il faut impérativement avoir une association comme interlocuteur. Si les gens ne sont pas formellement organisés selon l'art. 60 CC, il est néanmoins possible de mettre sur pied une séance d'information, comme le propose Mme Sobanek. La création d'une association ne devrait pas être une condition.

Mme Othenin-Girard estime que la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse et sa présidente ont bien étudié le projet. Pour l'instant, il s'agit de l'utilisation des jeux par les enfants des écoles et non pas de gérer les problèmes des ados. Elle propose d'accepter ledit projet tel que présenté.

Mme Sobanek maintient sa proposition tout en étant favorable à voter le crédit ce soir.

M. Meynet abonde dans ce sens. Il ne s'agit pas de remettre en question l'investissement prévu pour l'installation des jeux mais il ne faut pas oublier que c'est un territoire qui va être occupé le soir. Il convient dès lors de concilier les intérêts des uns et des autres ou alors de clôturer l'espace et le fermer en fin de journée.

Mme Meynet propose également de voter le crédit pour les jeux avec, comme condition, la promesse que le Conseil administratif réunisse les intéressés au moment de l'installation desdits jeux.

Le Président constate, une fois de plus, que plus les sujets font l'objet d'un vote unanime en commission, plus ils suscitent un débat interminable en séance plénière du Conseil municipal.

M. Locher fait remarquer que l'aspect sécuritaire est complexe dans la mesure où les jeux doivent être installés lorsque les enfants ne sont pas là. Mettre sur pied une séance d'information avec prise de participation des riverains et des utilisateurs demande une énergie gigantesque. Pour avoir suivi de près les derniers chantiers ouverts à l'école de Conches, il peut affirmer qu'il n'y a pas eu de problème. Les choses ont été parfaitement concertées et le Conseil administratif a fait ses preuves de ce point de vue. Il n'y a aucune raison de compliquer les choses.

Mme Martin-Achard estime elle aussi que le Conseil municipal peut se prononcer sur l'installation des jeux. L'important, c'est l'information aux jeunes afin qu'ils ne soient pas mis devant le fait accompli. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec les TSHM qui sauront les associer.

M. Beker irait un peu plus loin et proposerait de voter le crédit en mentionnant expressément que le Conseil municipal est conscient de certains problèmes et demande en conséquence au Conseil administratif, voire à une commission, de prendre l'engagement de trouver une solution de remplacement pour les jeunes qui occupent actuellement une partie du territoire.

Le Président n'est pas d'accord avec cette proposition qui ne respecte pas les termes de la délibération.

M. Meynet suggère alors de reporter l'objet en commission.

- Le report de l'objet en commission est refusé par une forte majorité (16 voix contre et 2 voix pour)

Mme Tiercy a une motion d'ordre. Elle estime que la teneur de la discussion démontre qu'il y a un sérieux problème de territoire, lequel est d'ailleurs apparu lorsque la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse a récemment mis sur pied une séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal consacrée aux problèmes de sécurité. Or, la décision concernant l'installation des jeux sur le préau a été prise avant ladite soirée d'information sur la sécurité. Il y a actuellement de nouvelles informations qui nécessitent un dialogue.

Le Président rappelle que l'objet figurant à l'ordre du jour est l'aménagement de places de jeux et non pas l'utilisation des préaux.

M. Berdat signale qu'il existe la possibilité de faire des propositions individuelles, en fin de séance, et qui seront, soit acceptées, soit rejetées par la majorité du Conseil municipal.

Pour M. Perrin, le travail a été fait en commission Ecoles-institutions pour la jeunesse. Comme l'a relevé le Président, la discussion se dirige sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. Il estime pour sa part que l'on peut voter le crédit et étudier par la suite les problèmes soulevés, dans le cadre des commissions respectives. Par ailleurs, la demande des jeunes d'installer des buts de football est en cours de traitement. Laissons donc se faire l'installation des jeux dans le préau des petits et n'empiétons pas sur les prérogatives des grands de choisir les lieux appropriés pour les buts de football.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'elle rencontre fréquemment les TSHM qui participent déjà au processus d'installation des buts de football. Ce sont eux qui sont porteurs du projet. Par ailleurs, le Conseil administratif entend organiser une rencontre avec les jeunes au travers des TSHM. Si Mme Sobanek souhaite utiliser l'inauguration des jeux en invitant l'association qui aura été créée, c'est bien volontiers que cette possibilité sera offerte.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ECOLES DE CHENE-BOUGERIES ET DU CHEMIN DE-LA-MONTAGNE -
AMENAGEMENT DES PLACES DE JEUX : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse lors de sa séance du 6 novembre 2006 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 13 novembre 2006 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 16 voix pour et 2 abstentions,**

DECIDE d'entreprendre l'aménagement des places de jeux dans les préaux des écoles de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 122'000.-- pour couvrir ces travaux;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale; d'amortir la dépense nette prévue de CHF 122'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2007 à 2016.

4.2 Mise en zone 30km/h. du quadrilatère Nord (Gradelle/Fourches/David-Munier/J.-J. Rigaud) : vote d'un crédit d'investissement supplémentaire et financement

Le Président passe la parole à M. Locher, Président de la commission Aménagement-circulation-transports.

M. Locher rappelle que la commission qu'il préside a entamé l'étude de la modération du trafic sur l'ensemble de la commune. A ce jour, le projet en est au stade du quadrilatère Nord. Pour mémoire, le but des zones 30 km/h. n'est pas d'empêcher les gens de rouler mais d'obliger avant tout les conducteurs automobiles à modérer leur vitesse, au bénéfice des autres utilisateurs de la voie publique. Cela nécessite un certain temps d'adaptation de la part des usagers mais on le voit déjà, dans les quartiers qui ont été aménagés, c'est une réussite tout à fait indéniable. L'objectif du crédit d'investissement est donc de continuer à étendre ces zones dans l'ensemble de la commune.

Le Président indique que la commission Finances s'est prononcée dans sa séance du 13 novembre 2006 sur le même sujet. Elle a eu une très longue discussion qui a porté davantage sur l'importance du financement et le prix des travaux de manière générale, ce qui, au fond, est du ressort de la commission Routes-assainissement-environnement. En fait, la commission Finances a constaté que ces installations étaient très coûteuses et elle avait le sentiment que les entreprises qui fournissaient des prestations à la commune avaient tendance à pratiquer des prix pour le moins assez "dynamiques". Elle a toutefois préavisé favorablement le projet par 3 voix pour et 4 abstentions. Nonobstant ce préavis favorable, elle a pris la décision de demander des rapports circonstanciés sur les frais et autres prestations au bureau chargé des futurs travaux.

M. C. Rivoire tient à préciser que la décision de la commission Routes-assainissement-environnement concernant le quadrilatère Nord date de 2002. Pour rappel également, au chemin des Fourches, il a été possible de travailler en collaboration étroite avec la commune de Cologny. Ce secteur avait été choisi parce que le chemin des Buclines devait être totalement refait au niveau des canalisations et des aménagements de surface.

S'agissant des frais engagés, un crédit de CHF 87'500.-- concernant les travaux d'aménagement du chemin des Fourches a déjà été voté. Il reste un montant de CHF 160'000.-- à engager pour la deuxième partie des travaux mais il a fallu concéder un délai supplémentaire puisque le département souhaitait des installations particulières. Quelques modifications mineures ont également été apportées au projet

.../...

suite à diverses demandes des commissions Finances et Aménagement-circulation-transport. Quant au bureau d'études, il lui a été demandé de détailler le prix des travaux. Ceci dit, lorsque cette partie du projet aura été réalisée, la commission Aménagement-circulation-transport aura l'occasion d'examiner le reste du secteur Nord, compris entre le chemin de Grange-Falquet jusqu'au chemin De-La-Montagne et la route de Chêne. Ensuite, la commission sera associée tout naturellement au projet de mise en zone 30km/h. de la zone Sud de la commune.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sobanek estime que les frais sont assez exorbitants, ce d'autant plus qu'il s'agit d'aménagements supplémentaires. Toutefois, elle ne contestera pas le crédit demandé.

M. Karr souhaiterait dire, suite à la réflexion de Mme Sobanek, qu'il aurait peut-être été possible de faire baisser le prix de cet objet, s'il avait été traité par une commission dont les membres connaissent bien les questions routières, et non pas par une commission qui s'occupe plutôt de l'aménagement et des principes de circulation. Cela dit, il estime qu'il convient d'être bon joueur puisque l'occasion a été donnée, en commission Finances, de traiter cette question de façon générique. A cet égard, il renvoie les membres du Conseil municipal au procès-verbal extrêmement intéressant de la séance consacrée à cet objet. Il n'en demeure pas moins, au vu du contexte de report de charges du Canton sur les communes, qu'il conviendra de s'attacher très prochainement à examiner en détail les structures des coûts afin d'en conserver le contrôle.

M. C. Rivoire, s'il comprend les propos de M. Karr, président de la commission Routes-assainissement-environnement, conteste absolument son affirmation selon laquelle il y aurait plus d'experts conseillers municipaux dans sa commission que dans celle de l'aménagement.

M. Karr rétorque qu'il se trouve en l'occurrence, dans la commission Routes-assainissement-environnement, deux personnes extrêmement compétentes, à savoir MM. Perrin et L. Rivoire. Il est donc extrêmement dommage de ne pas avoir eu l'occasion de pouvoir bénéficier de leur expérience lors de l'examen de ce projet.

M. De Candolle tient à préciser que M. Perrin était présent à la commission Aménagement-circulation-transport, lorsque le crédit d'investissement a été traité.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE EN ZONE 30KM/H. DU QUADRILATERE NORD
(GRADELLE/FOURCHES/DAVID-MUNIER/J.-J. RIGAUD) : VOTE D'UN
CREDIT D'INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE ET FINANCEMENT

Vu les art. 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'autorisation de construire DD 100409-2 délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information en date du 16 mai 2006, relative aux aménagements routiers de la zone 30km/h. -

Vu le préavis favorable de la commission Aménagement-circulation-transports du 1^{er} novembre 2006 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2006 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 160'000.-- pour couvrir les travaux d'aménagement de la zone 30km/h. dans le quadrilatère nord (Gradelle/Fourches/David-Munier/J.-J. Rigaud);

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 160'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2007 à 2016.

5) Règlement de fonctionnement des délégations du Conseil municipal : approbation -

Le Président rappelle le dépôt de sa motion, lors de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2006, visant à établir une codification des règles de représentation. La motion proposait que la commission Finances se charge d'élaborer le projet de règlement y relatif, ce qui a été fait. Ledit projet comporte 6 articles.

M. C. Rivoire rappelle que le projet de règlement a été examiné en commission Finances, les 31 août et 13 novembre 2006, date à laquelle un préavis favorable a été voté. Le Conseil administratif n'a pas de remarques particulières à formuler puisque ledit règlement porte sur le mode de fonctionnement du Conseil municipal.

M. Beker signale que le problème de la délégation a été largement évoqué en commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention. A l'art. 6b, al. 2 et 3, il lui semble qu'il y a matière à discussion. En effet, de ce qu'il a cru comprendre des explications de Me Manfrini, expert en droit administratif, le Conseil municipal ou une commission a le devoir de donner des instructions de vote en sachant aussi que les représentants de la commune à tel ou tel organisme ne représentent pas leur parti mais le Conseil municipal.

Pour M. Karr, il s'agit quand même, dans ce règlement, d'un changement de paradigme par rapport aux pratiques menées à ce jour. Ce changement a été introduit par la venue de Me Manfrini qui a expliqué le sens de cette délégation. Si, au sein de la commission Finances, il a été décidé de proposer une formulation plus souple à l'article auquel M. Beker fait référence, c'est pour éviter le risque d'instaurer un système que les Anglais appellent "The winner takes it all", c'est-à-dire que celui qui est majoritaire impose son point de vue de façon uniforme dans le cadre des délégations. Selon la formule retenue, la possibilité de lancer un débat en opportunité perdure, permettant ainsi que plusieurs avis s'expriment, subséquemment permettant une marge d'appréciation dans les cas où il n'y aurait pas d'impératifs fixés par le Conseil municipal. S'il fallait changer cette formule, qui deviendrait alors trop contraignante pour des groupes minoritaires, M. Karr pourrait réviser son point de vue.

M. Beker, s'il comprend le point de vue de M. Karr, s'interroge néanmoins, sur un plan purement légal, si le règlement ainsi libellé correspond à la loi, telle qu'expliquée par Me Manfrini.

M. Locher rappelle que la motion a été déposée par M. Pralong, suite à quelques difficultés que ce dernier avait décelées au niveau du fonctionnement d'une délégation. Pour sa part, au cours de cette dernière législature, il n'a pas eu l'impression de rencontrer des problèmes avec les délégués, ce d'autant plus que le terme en lui-même indique bien que lesdits délégués représentent l'ensemble du Conseil municipal. Il ne voit donc pas la nécessité de rajouter un règlement pour expliciter un mot par ailleurs défini dans le dictionnaire.

M. Karr souhaiterait préciser que la loi veut, concernant les commissions du Conseil municipal, qu'il y ait une répartition assez équitable en fonction de la diversité des points de vue. En modifiant la formulation retenue dans le règlement, on s'apprêterait à faire quelque chose qui est exactement contraire à cela, non pas sur la forme, mais sur le fond. Par ailleurs, s'il y a un problème juridique au niveau de cette formulation, elle n'est pas dans le sens d'une application trop souple de la loi, mais trop contraignante, puisqu'il y a une pesée d'intérêt à faire entre, d'une part, l'expression systématique de la volonté de la majorité du Conseil municipal au travers d'une délégation et, d'autre part, le maintien d'une certaine pluralité de points de vue.

Mme Sobanek rejoue l'avis de M. Karr. En modifiant la formulation dans le sens de préciser "*a le devoir*", on arrive véritablement à ce que le/la délégué(e) n'ait plus la possibilité de donner son propre avis. Or, ceci est contraire à l'esprit de toutes les associations en Suisse. Elle aurait pour sa part une question, à savoir si ce règlement

.../...

va être joint au règlement du Conseil municipal et s'il va de ce fait être soumis au Service de surveillance des communes.

M. Gailland rappelle que le règlement fait l'objet d'un projet de délibération qui sera soumis, comme à l'accoutumée, à l'approbation du Service de surveillance des communes. On pourrait effectivement se poser une question subsidiaire, à savoir s'il faut retranscrire ledit règlement dans un nouvel article du règlement du Conseil municipal. De son point de vue, une telle démarche n'est pas impérative. Ce règlement de fonctionnement peut donc vivre sa vie en tant que telle, si le Conseil municipal l'approuve ce soir.

Mme Sobanek retient de ces explications qu'en cas d'erreur, le Service de surveillance des communes la signalera.

M. Karr insiste sur la très grande importance d'expliquer la teneur de ce règlement à ceux qui succèderont aux membres de ce Conseil, en début de législature. Il faut que les gens sachent exactement de quoi il en retourne, lorsqu'ils acceptent une délégation.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES DELEGATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL : APPROBATION**

Vu l'intérêt pour la commune de Chêne-Bougeries de disposer d'un règlement de fonctionnement des délégations du Conseil municipal -

Vu la motion déposée par M. Norbert Pralong, conseiller municipal, membre du groupe Radical, lors de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2006 -

Vu le projet de règlement de fonctionnement remanié par la commission Finances -

Vu le préavis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2006 -

Conformément à l'art 30 alinéa 1, lettre t et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,**

DECIDE d'approuver le règlement de fonctionnement des délégations du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, tel que figurant ci-après.

**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES DELEGATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES
Approuvé par le Conseil municipal le 7 décembre 2006**

Art. 1 Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants dans les commissions, les fondations, les groupements intercommunaux et les diverses associations auxquels la commune participe et dans lesquels siègent des délégués du Conseil municipal.

.../...

Art. 2 Les représentants sont élus pour la durée de la législature au cours de la première séance ordinaire de la législature.

Art. 3 Le Conseil municipal peut relever ses représentants de leur mission en tout temps. En cas de vacance, le Conseil municipal élit un nouveau représentant, lequel peut démissionner en tout temps.

Art. 4 Le Conseil municipal fixe, au plus tard dans les six mois après l'élection de ses représentants, les objectifs stratégiques et financiers qu'il entend atteindre. Ces objectifs sont évalués et mis à jour régulièrement.

Art. 5 Les représentants sont tenus de faire rapport régulièrement au Conseil municipal au sujet de leurs activités.

Art. 6 Le Conseil municipal (respectivement la Commission compétente) entend ses représentants aussi souvent qu'il le juge nécessaire, mais au moins une fois l'an pour :

- a) mettre à jour les objectifs stratégiques et financiers que la commune entend atteindre;
- b) débattre des points à l'ordre du jour des réunions des commissions, des fondations, des groupements intercommunaux et des diverses associations au cours desquelles les représentants du Conseil municipal sont amenés à voter.

Le Conseil municipal est à cet effet en droit de donner à ses représentants des instructions de vote.

A défaut de telles instructions, les représentants exercent leur mandat dans les limites de leur pouvoir d'appréciation en tenant compte des intérêts de la commune.

6) Communications des délégations du Conseil municipal

6.1 Informatisation des PV et archives du Conseil municipal

M. Karr tient à informer les membres du Conseil municipal que, d'entente avec M. Gailland, secrétaire général, il a été décidé de leur remettre ce soir un exemplaire en l'état des travaux du CD, soit sans moteur de recherche. Il comporte en format pdf les procès-verbaux du Conseil municipal des législatures 1995-1999-2003 et la totalité des procès-verbaux de commissions et du Conseil municipal, à partir de cette dernière législature. Il tient à adresser ses remerciements à M. Kalonji, archiviste, à M. Gailland et à Mmes Bartoletti et Rojas pour l'excellent travail accompli.

6.2 Commission Bâtiments-constructions

M. L. Rivoire signale que la commission Bâtiments-constructions qui s'est réunie le 20 novembre 2006 a préavisé favorablement deux crédits d'études, l'un pour la Maison de l'Enfance, l'autre pour la rénovation de l'immeuble sis au 18, rue de Chêne-Bougeries. La prochaine réunion, prévue le 13 décembre 2006, a été reportée à une date ultérieure. Il tient également à rappeler, en tant que président de la

.../...

commission Bâtiments-constructions, qu'il était d'usage que tout bâtiment construit dispose d'un panneau d'information, mentionnant notamment les entreprises et les mandataires qui ont participé à sa réalisation. Il souhaiterait que cette pratique se poursuive pour ce qui concerne notamment la centrale de chauffe à bois et du bâtiment à usage des services techniques communaux.

6.3 Réunion du 4 C

Mme Meynet indique que les commissions Culture des Trois-Chêne se sont rencontrées récemment dans le cadre du 4 C. Il est apparu qu'il n'y avait pas de divergence entre elles. Il a été proposé que les délégations demandent une nouvelle réunion du 4 C. Or, la commune de Thônex n'a pas mis à son ordre du jour la synthèse de la dernière réunion ainsi que les nouveaux objectifs à atteindre. Les délégués des deux autres communes vont donc demander qu'il en soit fait ainsi.

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -

7.1 Aménagement du préau de l'école du Chemin De-La-Montagne

Le Président donne lecture d'une proposition de M. L. Meynet quant au point 4.1 de l'ordre du jour relatif à l'aménagement du préau de l'école du chemin De-La-Montagne :

- "- Vu la teneur de la proposition du Conseil administratif sur ce périmètre visant à diminuer l'espace vacant qu'occupent les jeunes sur ce territoire après la fermeture de l'école;
- Vu les besoins des jeunes du chemin De-La-Montagne et des environs en matière d'espaces récréatifs libres;
- Vu l'exposé présenté par la police, les agents municipaux et les travailleurs sociaux en séance élargie de la commission des écoles, qui ont unanimement reconnu la nécessité du dialogue et de la relation dans le processus de prévention;
- Vu la nécessité de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à la responsabilité;

Je propose

- par respect d'une population utilisatrice d'un lieu public;
- par reconnaissance de ladite population;
- par souci démocratique;
- par précaution, pour éviter de produire des conflits avec une classe d'âge à la recherche de son identité,

que le Conseil administratif prenne langue avec les jeunes qui seront concernés par ces aménagements par l'intermédiaire des TSHM et soutienne l'organisation d'une ou deux séances d'information avant que tous travaux soient entrepris ".

7.2 Activités parascolaires à l'école de Conches – maintien du 2^{ème} poste d'animatrice

M. L. Rivoire demande que soit formellement mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances l'extension en 2007 du projet pilote initié en septembre à l'école de Conches.

7.3 Promotion de la vente du calendrier du zoo de la Garenne

M. Gailland explique à M. Berdat, qui s'étonne de la promotion du calendrier du zoo de la Garenne sur le site Internet de la commune, que cette démarche a été entreprise à la demande expresse de l'association et que ce type de demande est, par ailleurs, fréquent. Cela étant, il peut comprendre l'étonnement de M. Berdat face à un organisme qui n'a pas toujours été considéré comme un modèle de bonne gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.35.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J. LOCHER

Le Président
du Conseil municipal
N. PRALONG